

Référence PEB: RWPEB-057383

20160321547298 Numéro:

21/03/2016 Établi le : 21/03/2026 Validité maximale:



Logement certifié

Rue: Quai Saint-Brice n°: 34/12

CP: 7500 Localité: Tournai

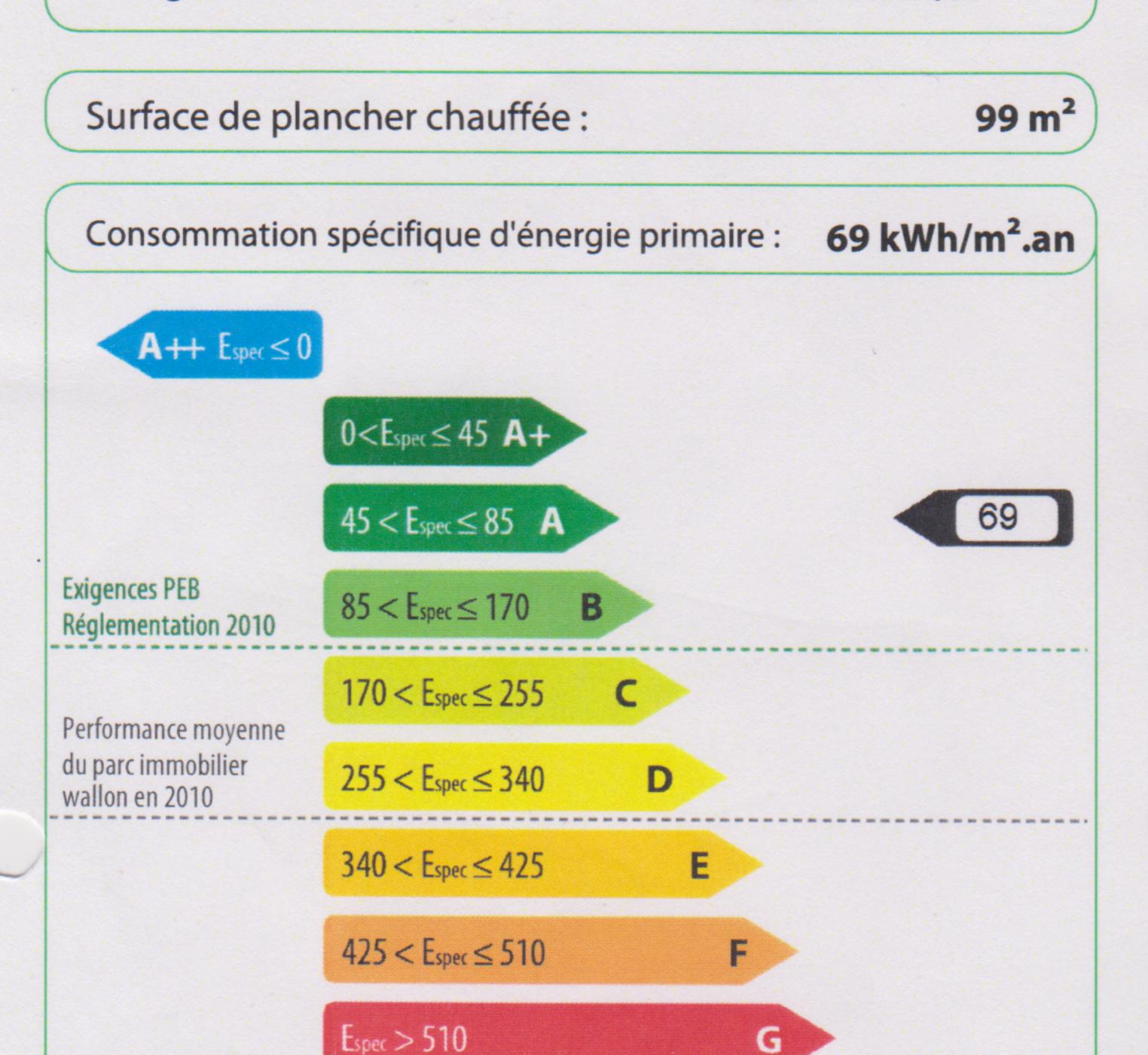
Certifié comme : Appartement

Date de construction :2012

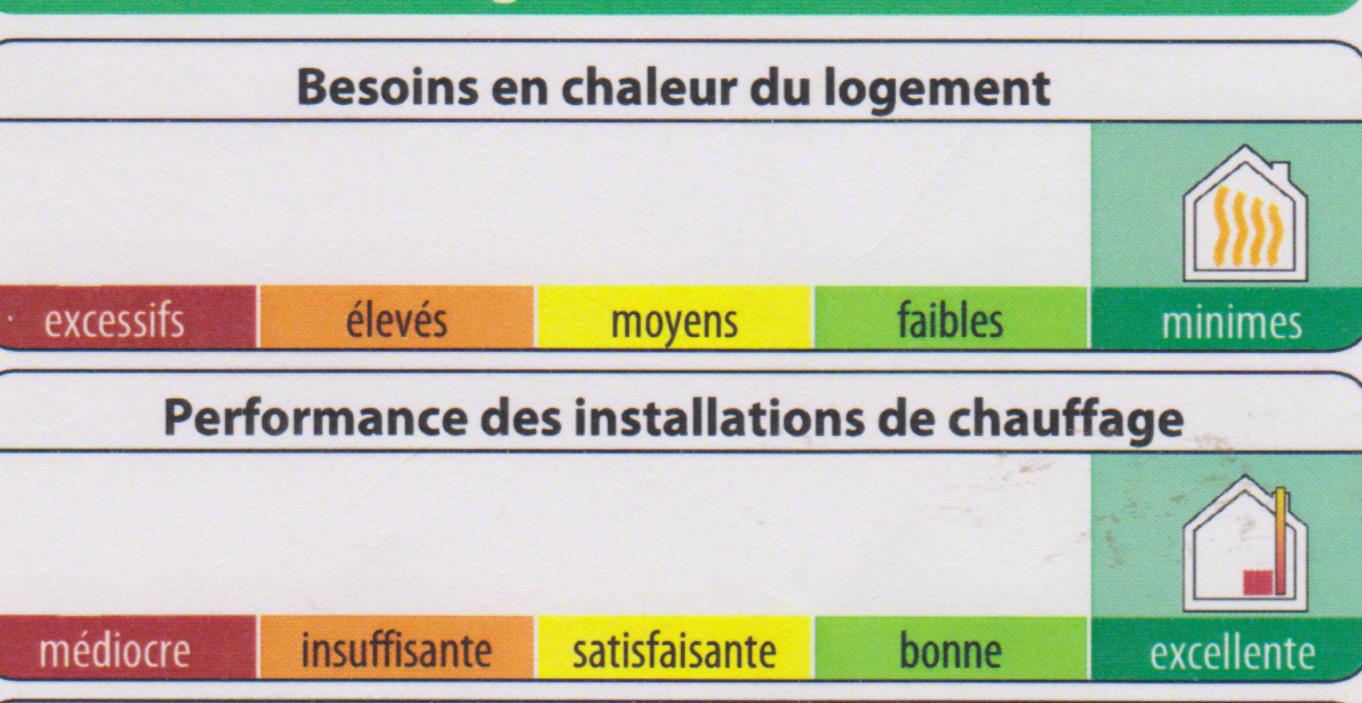


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de : 6.804 kWh/an

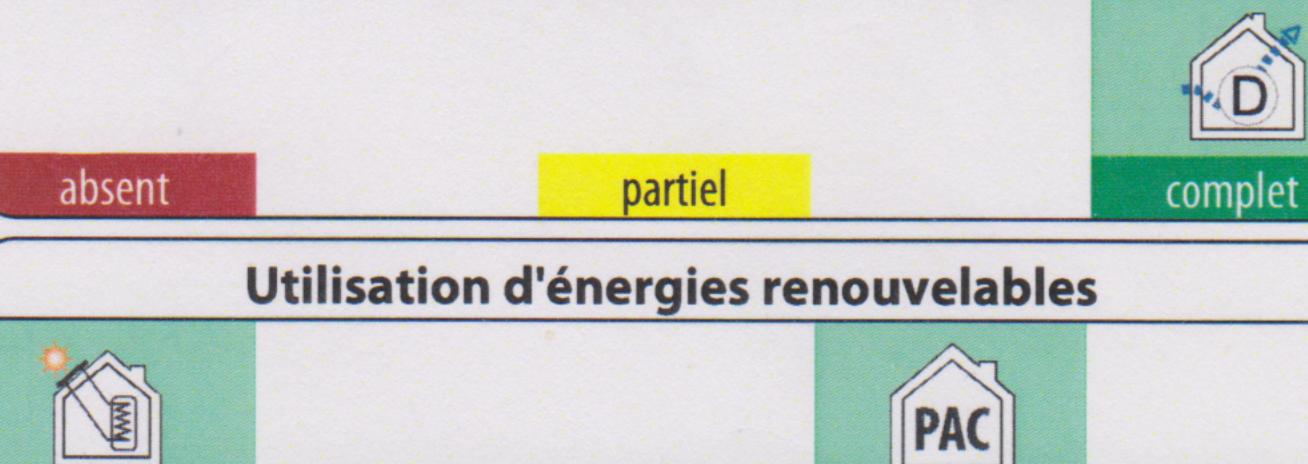


Logement certifié





Système de ventilation



sol. therm. sol. photovolt. biomasse

cogénération pompe à chaleur

Responsable PEB n° PEB-00996-R

Nom / Prénom : Bargibant Maxime Adresse: Avenue des Tourterelles

Boîte: n°:1

CP: 1150 Localité: Woluwe-Saint-Pierre

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes à la Réglementation PEB en vigueur en Wallonie à la date du dépôt de la demande de permis (Période: Du 01/05/2010 au 31/08/2011). Version du logiciel de calcul v.7.0.2

Date: 21/03/2016

Signature:

Le certificat PEB est un document qui doit être réalisé à l'issue de la procédure PEB relative à la construction d'un bâtiment ou d'une unité PEB résidentielle. Il donne des informations sur la performance énergétique du bien et sur le respect des exigences imposées aux bâtiments neufs ou assimilés. Ce certificat PEB est établi par le responsable PEB du projet, sur base de la déclaration PEB finale conformément à l'article 33 du décret PEB du 28/11/13. Certains de ses indicateurs devront être mentionnés dans les publicités réalisées en vue de la vente ou la location ; la classe énergétique, la consommation théorique totale et la consommation spécifique d'énergie primaire. Ce certificat PEB devra également être communiqué à l'acquéreur ou au locataire avant la signature de la convention, qui mentionnera cette communication. Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be